



COMPTE-RENDU de la Séance du CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 29 Mars 2019

Le vendredi 29 mars 2019 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de **PLANAISE**, s'est réuni sous la Présidence de **Monsieur Jean-Paul RATEL, Maire**.

Présents : Jean RAFFIN, Sylvaine CHRISTIN, Michel VEILLET, Marie-Claude VEYRET, Frédéric DUBOIS, Lionel MURAZ, Gilles COGNET, Delphine RICHARD, Rosario RAFFELE.

Absents excusés : Hubert RAFFOUX *qui a donné pouvoir à Marie-Claude VEYRET* et Marie-Josèphe SALOMON *qui a donné pouvoir à Sylvaine CHRISTIN*

Delphine RICHARD a été nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 22 février 2019.

Toutefois, sans remettre en cause son approbation, Marie-Claude VEYRET, aurait aimé que l'on développe un peu plus ses remarques faites sur la vente de la remise communale.

1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Après avoir examiné les documents ayant abouti à la réalisation du Compte de Gestion par Madame Florence VALLET, Trésorière à Montmélian et avoir constaté l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du compte de Gestion de Madame la Trésorière.

Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur le fait que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération approuvée à l'unanimité.

2 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Jean RAFFIN, Premier Maire-Adjoint, propose au Conseil Municipal, réuni sous sa présidence, d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2018, arrêté comme suit :

- SECTION D'INVESTISSEMENT :

| | |
|--|----------------|
| Dépenses d'investissement : | 637.589,04 € |
| Recettes d'investissement : | 168.927,49 € |
| Résultat d'investissement de l'exercice : | - 468.661,55 € |
| Report de l'exercice 2017 | 65.720,12 € |
| Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement 2017) : | - 402.941,43 € |

Folio 2019-

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :

| | |
|---|--------------|
| Dépenses de fonctionnement : | 340.165,34 € |
| Recettes de fonctionnement : | 539.496,18 € |
| Résultat de fonctionnement de l'exercice : | 199.330,84 € |
| Report de l'exercice 2017 | 382.068,47 € |
| Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement 2017) : | 581.399,31 € |

Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Le Compte Administratif 2018 de la Commune est approuvé à l'unanimité.

3 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats de l'année 2018 au Budget Primitif 2019 de la manière suivante,

- Le résultat de l'exercice 2018 en section de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2018 présente un résultat positif de + 199 330,84 € ;
- Le résultat de l'exercice 2018 en section d'investissement constaté au Compte Administratif 2018 présente un résultat négatif de - 468 661,55 € ;
- Le résultat de clôture de l'exercice 2018 constaté au Compte Administratif 2018 présente un résultat positif de + 581 399,31 € en section de fonctionnement ;
- Le résultat de clôture de l'exercice 2018 constaté au Compte Administratif 2018 présente un résultat négatif de - 402 941,43 € en section d'investissement.

Affectation comme suit :

- Au compte 1068 de la section investissement : 402.941,43 €
- Au compte 002 de la section fonctionnement : 178.457,88 €

L'affectation des résultats 2018 est approuvée à l'unanimité.

4 – VOTE DES TAUX 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la baisse constante des dotations de l'État et la fonte de la réserve financière de la Commune suite aux investissements consentis. Seule une évolution des taxes locales permet de contenir à minima les niveaux de pertes. Aussi, il propose au Conseil Municipal de voter les taux suivants pour 2019 :

- Taxe d'Habitation (TH) 7,94 %
- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) 13,91 %
- Taxe sur le Foncier non Bâti (FFNB) 60,11 %

Délibération approuvée à l'unanimité.

Folio 2019-

5 – TARIFS CONCESSIONS AU CIMETIÈRE ET COLUMBARIUM POUR 2019

Le Maire propose au Conseil Municipal que les tarifs pour les concessions au cimetière et au columbarium restent inchangés, à savoir :

- Pour le Columbarium : 950 € pour une concession d'une durée de 30 ans,
- Pour le Cimetière :
 - 100 € pour une concession de 2.50 m.×1m. pour une durée de 30 ans
 - 200 € pour une concession de 2.50m.×2m. pour une durée de 30 ans

Délibération approuvée à l'unanimité.

6 – TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE LE PRÉAU POUR 2019

Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les mêmes tarifs que les années précédentes, en effet, les prestations n'ont pas évolué, soit :

- 80 € (+ 30 € pour les frais de chauffage)
- gratuit pour les associations communales et les partis politiques en périodes pré-électorales.

Délibération approuvée à l'unanimité.

7 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, que lors de la préparation du budget, il a été décidé de réduire les subventions aux associations, il propose donc au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions suivantes :

- **A.D.M.R. de Montmélian : 300,00 €**
- **Amicale des Donneurs de Sang : 200,00 €**

Délibération approuvée à l'unanimité.

8 – VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2019

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, que les orientations proposées lors de la réunion de préparation du budget ainsi que les différents documents détaillant les principales recettes et dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement donnent une vision détaillée du budget 2019 proposé, chapitre par chapitre et article par article.

Il propose donc au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du budget principal pour 2019, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 491.977,24 € pour la section fonctionnement
- 674.469,54 € pour la section investissement

Délibération approuvée à l'unanimité.

Questions diverses et Informations :

- Courriers et courriels nombreux reçus d'un administré

Le Maire expose qu'un administré envoie régulièrement à la Mairie, des courriers en recommandé avec accusé réception ou des courriels, le Maire et les Adjointes ont décidé de ne pas répondre aux demandes injustifiées de cette personne. Il indique également que si la commune devait avoir recours à un avocat à chaque demande reçue, ce serait trop onéreux.

- Repas des Aînés Ruraux 2019

Il a lieu dimanche 31 mars 2019 à la Salle le Préau, il est organisé par le Comité d'Animation en collaboration avec la commune.

Trente Aînés Planaisots sont attendus + cinq accompagnants.

- Permanence électorale

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à informer leur entourage qu'une permanence pour l'inscription sur la liste électorale de Planaise, se tiendra demain, samedi 30 mars 2019 de 9h00 à 11h00. L'information a été postée sur la page d'accueil du site internet de Planaise et a été diffusée dans le Dauphiné de ce jour. Il rappelle également que les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019.

- Modification n° 1 du PLU

Dans le cadre de la modification n° 1 du PLU, il a été fait appel au Cabinet BDA pour mener à bien ce dossier, le Maire informe le Conseil Municipal que Maxime GRANGER, qui s'occupe particulièrement des dossiers de Planaise, va quitter le Cabinet BDA courant avril 2019. Il informe également que les sondages des sols en vue de la modification prochaine du PLU concernant l'assainissement du Châtelard, auront lieu le 16 avril 2019.

- Suspension du projet d'extension de la Zone Artisanale

Lors du Conseil Municipal du 22 février 2019, le Maire avait informé l'Assemblée de la suspension du projet d'extension de la Zone Artisanale, il fait part que des courriers dans ce sens ont été adressés aux entreprises qui étaient intéressées par le projet, aux personnes qui étaient vendeuses des terrains nécessaires à cette extension, au notaire qui devait se charger des actes et au géomètre à qui avait été confiée la mission de bornage et de division des terrains.

- Questions à Sylvaine CHRISTIN, concernant le SIVU de l'école intercommunale

Sylvaine CHRISTIN informe le Conseil Municipal de l'absence de la Directrice, suite à un problème de santé. Celle-ci avait été remplacée, mais depuis jeudi 28 mars il n'y a plus de remplaçant. Les enfants sont tout de même accueillis, mais, si l'absence de la Directrice devait hélas se prolonger, il va être difficile de faire classe dans des conditions optimales.

Les effectifs sont en hausse pour la prochaine rentrée scolaire. Ils sont tout à fait équitables entre les enfants de Planaise et les enfants de La Chavanne.

Sylvaine CHRISTIN, tient à signaler une éventuelle suppression du transport scolaire pendant la pause déjeuner, une réunion entre tous les intervenants sur ce dossier aura lieu le 8 avril 2019.

Folio 2019-

Enfin, il est constaté par l'Assemblée, la bonne gestion financière du SIVU de l'école intercommunale qui a abouti à une diminution de la demande de participation aux communes. Les membres du Conseil Municipal félicitent la Présidente et les membres du SIVU.

La séance est levée à 20h30

Le Maire

Jean-Paul RATEL



La Secrétaire de Séance

Delphine RICHARD

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Delphine Richard, is written on the page.